

**Séance du 8 avril 2022**

Afférents au Conseil  
d'Administration :  
11  
En exercice : 8  
Qui ont pris part à la délibération

**L**'an deux mil vingt deux et le huit avril à dix huit heures ,  
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous  
la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de la Couture, Président du  
CCAS de La Couture.

Date de la Convocation  
**01/04/2022**

Date d'affichage :  
**01/04/2022**

Délibération N°  
**2022-02**

Objet de la  
délibération :

Adoption du  
Compte  
administratif 2021  
budget du CCAS

**E**taient présents :  
Mesdames, Messieurs, Raymond GAQUERE, Danielle BLONDIAUX, Isabelle  
LECOCQ, Stéphane COURTIN, Caroline DECLERCQ, Régine DEBONNEZ,  
Albert ENGLART, Martine CANNESSON,

Absents, excusés : Annick FEVRIER, Monique VAN DAMME, Karine  
GAMBIER,

Avaient donné pouvoir :  
Secrétaire de séance : Isabelle LECOCQ,

Madame BLONDIAUX, vice-présidente, prend la présidence de la séance et  
Monsieur le Maire quitte la salle du conseil d'administration.

Après explications, le conseil d'administration accepte à la majorité le compte  
administratif 2021 qui présente un résultat en section de fonctionnement de  
l'exercice de -32.74 Euros qui, cumulé avec les résultats antérieurs, donne un  
résultat de clôture de 3624.80 Euros.

Votes : Pour cette proposition : unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le

Et publication le

12 avril 2022



REÇU LE

29 AVR. 2022



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.